



*Communiqué de presse
Paris, le 7 novembre 2017*

1^{er} comité de pilotage sur l'engagement et la citoyenneté

Le service civique et la réserve civique au cœur des enjeux sociétaux

Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Yannick Blanc, Haut-commissaire à l'engagement civique et Pauline Véron, adjointe à la maire de Paris chargée de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative et de la jeunesse, ont réuni, ce jour, le premier comité de pilotage « engagement et citoyenneté ».

« À travers ce premier comité, nous allons définir un plan d'actions pour mobiliser notre jeunesse afin de faire face aux nombreux enjeux et défis actuels. Il est important que les pouvoirs publics, les associations mais aussi les jeunes s'impliquent pour faire du service civique et de la réserve civique des institutions majeures de notre société, des piliers de l'engagement » a souligné le préfet de région.

Depuis 2010, ce sont 12 487 volontaires en service civique sur Paris qui se sont engagés. Passé ce premier engouement, l'État souhaite poursuivre et maintenir l'ambition, d'où la réunion du premier comité de pilotage.

Mise en place du 1^{er} comité de pilotage « engagement et citoyenneté »

Organisée par la Direction départementale de la cohésion sociale de Paris (DDCS), ce comité de pilotage a pour objectif d'établir les pistes de développement de l'engagement citoyen que ce soit via le service civique ou la réserve civique en Île-de-France, et à Paris.

Ce comité de pilotage réunissant les associations et les volontaires a notamment permis, à partir d'un diagnostic partagé, d'identifier les freins aux développements de ces dispositifs et de dégager les leviers qui donneront aux jeunes Parisiens et Parisiennes l'envie de s'engager.

Les travaux de ce comité devront aboutir sur un plan d'action stratégique pour l'année 2018.

Mettre le service civique et la réserve civique sous la même gouvernance départementale est un réel enjeu pour le développement d'un parcours citoyen.

Le service civique, un engagement rémunéré pour les jeunes

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Les volontaires étrangers, notamment étudiants, sont accueillis sous conditions.

Indemnisé 580 € par mois, le service civique permet de s'engager sans condition de diplôme dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité, en France ou à l'étranger et ce, dans neuf domaines d'action (solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté et aide humanitaire).

La mission de service civique dure entre 6 et 12 mois et doit être réalisée de manière continue. Avec un minimum de 24 heures par semaine, il n'est possible d'accomplir qu'un seul engagement de service civique. À l'issue de la mission, une attestation est délivrée.

Qu'est-ce que la réserve civique ?

La réserve civique est destinée aux associations et organismes à but non lucratif, aux personnes morales de droit public (collectivités territoriales, établissements publics), et aux services de l'État.

Tout citoyen ou étranger résidant régulièrement en France, de plus de 16 ans, peut devenir réserviste civique. Il s'agit d'un engagement bénévole, volontaire et occasionnel, au service de missions et de projets d'intérêt général inspirés par les valeurs de la République.

En créant la réserve civique, la loi « égalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017 élargit donc les formes d'engagement en faveur de la République et permet une complémentarité avec le service civique dans le cadre d'un parcours citoyen en ayant des missions, des statuts et des modalités de recrutement des volontaires distincts.

Quelques chiffres clés

- Au 27 octobre, 3 239 jeunes en service civique ont été recrutés à Paris.
- Au 1^{er} novembre, 154 personnes ont fait acte de candidature pour devenir réserviste civique dans l'un des 37 organismes qui proposent des missions.

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)